

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie
outre-mer

**Décision n° 50680 du 14 novembre 2016 portant promotion de sous-officiers de réserve
du commandement de la gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis et Futuna**

NOR : INTJ1627022S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière
d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 50679 du 14 novembre 2016 (NOR : INTJ1627021S),

Décide:

Article 1^{er}

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

L'adjudant de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef de réserve le 1^{er} décembre 2016:

Besson Philippe NIGEND : 99 091

Le gendarme de réserve dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1^{er} décembre 2016:

Gorce Philippe NIGEND : 113 646

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 novembre 2016.

*Le général de division,
commandant la gendarmerie outre-mer,*
L. LUCAS